

M. Winkler: Cette explication m'agrée. Je voudrais signaler qu'il est six heures, mais auparavant qu'il me soit permis d'adresser au ministre une autre question à laquelle il pourra réfléchir. De toute évidence, nous ne terminerons pas l'examen du présent bill ce soir. Ne serait-il pas plus démocratique ou plus avantageux si les particuliers qui s'adonnent au nolissement d'appareils sans équipage, pour employer l'expression courante, étaient assujettis à la même loi que les autres compagnies ou particuliers que possèdent des avions?

L'hon. M. Pickersgill: C'est précisément l'objet de l'article en cause. Le député vient de l'exposer beaucoup mieux que je ne l'ai fait, et d'une manière plus concise.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre nous dirait-il quelles mesures le gouvernement nous proposera jeudi et vendredi?

• (6.00 p.m.)

L'hon. M. McIlraith: Nous continuerons l'étude du bill auquel nous nous sommes consacrés aujourd'hui. A la fin de ce débat, nous étudierons deux motions inscrites au *Feuilleton*, l'une visant à créer un comité mixte chargé de la question de notre Règlement et l'autre, à créer un comité mixte spécial au sujet de l'hymne national. Ensuite, le projet de loi pour l'intégration des forces armées. Ces trois derniers sujets ne seront pas nécessairement abordés dans l'ordre indiqué.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, afin d'accélérer et les travaux de la Chambre et le travail des comités, nous sommes disposés, de ce côté-ci de la Chambre, à faire adopter sans débats les articles 124 et 125, deux résolutions tendant à créer deux comités.

L'hon. M. McIlraith: Je ne demande qu'à profiter de cette offre et, si la Chambre y consent, je demanderais à Votre Honneur de mettre en délibération le n° 124.

L'HYMNE NATIONAL

INSTITUTION D'UN COMITÉ MIXTE

L'hon. G. J. McIlraith (au nom du premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour étudier la question que pose le projet de résolution qui suit, et pour faire à l'occasion rapport à ce sujet: «Que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour décréter que l'«*Ô Canada*»

est l'hymne national du Canada, tandis que le «*Dieu sauve la Reine*» est l'hymne royal au Canada»;

Que 12 membres de la Chambre des communes, à désigner ultérieurement, fassent partie de ce comité mixte et

Qu'un message soit adressé au Sénat priant ladite Chambre de s'unir à celle-ci aux fins susmentionnées et de choisir, s'il le juge opportun, certains de ses membres pour faire partie dudit comité mixte dont l'établissement est proposé.

(La motion est adoptée.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL DES ARTICLES PROVISOIRES DU RÈGLEMENT

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics) propose:

Qu'un comité spécial de onze membres, à désigner ultérieurement, soit nommé pour étudier l'opportunité de conférer un caractère permanent, avec ou sans modification, à l'un quelconque ou à la totalité des changements de la procédure de cette Chambre, adoptés pour la première session de la vingt-septième législature le 21 janvier 1966, ainsi que tels autres changements que le comité peut estimer désirables pour assurer la bonne marche des travaux de la Chambre, et pour faire à l'occasion des rapports sur ces questions.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier les députés de leur collaboration. Je devrais peut-être indiquer certains autres bills que nous pourrions étudier demain si nous terminons l'examen des articles mentionnés antérieurement. Il y a l'article n° 114, un bill concernant les forces armées de pays étrangers présentes au Canada. Le suivant est l'article n° 84, un bill revisant et codifiant la loi d'interprétation. Vient ensuite l'article n° 62, deuxième lecture du bill visant l'établissement d'une Société d'encouragement à l'industrie cinématographique canadienne, et enfin l'article n° 83, le bill prévoyant des appels devant une commission d'appel de l'immigration. Je consulterai les chefs des autres partis à la Chambre quant à l'ordre dans lequel ces mesures seront mises en délibération.

L'hon. M. Starr: Puis-je poser une question? Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire si le texte de la décision du président sera distribué et quand les députés l'auront-ils en main?

L'hon. M. McIlraith: Je regrette, mais je n'en sais rien. Je ne m'en suis pas occupé, car j'ai pensé que c'était du ressort de la présidence.